

Lundi, 24 Août 1914.

il est
Résolu: Qu'il est du devoir du Conseil de songer, dès maintenant, à pourvoir aux besoins des nécessiteux et des sans-travail pendant l'hiver prochain, attendu que, selon toute vraisemblance, la guerre européenne compliquée de la suspension de travaux importants et la discontinuation de plusieurs industries et entreprises commerciales ou la réduction de leur personnel peuvent créer une situation de gêne sans précédent dans notre histoire.

Que le Bureau des Commissaires soit prié de donner le plus tôt possible toute son attention à cette question vitale et de faire au Conseil toutes recommandations qu'il jugera propres à résoudre ce problème de façon pratique, efficace et systématique, afin que le Conseil ne soit pas pris au dépourvu quand son intervention et son aide seront nécessaires.

41. Sur la proposition de M. l'éch Menard,
Appuyée par M. l'éch Stushion,
il est

Resolu:

Que ce conseil désire exprimer à M. l'éch
Meldown son admiration pour la conduite de
ses deux fils, qui se sont enrôlés dans le con-
tingent Canadien, qui vient de laisser l'ab-
cattier pour aller défendre la cause de l'Em-
pire Britannique, qui est celle de l'humani-
té et de la civilisation. Que ce bel exemple
de patriotisme fait grandement honneur à
M. l'éch. Meldown et à ses deux fils.

Que, vu le grand nombre d'ouvriers et de journaliers sans travail et de pères de familles privés de leurs emplois dans les établissements industriels et commerciaux et de personnes en général qui souffrent et vont souffrir, pendant l'hiver, qui approche, des conséquences de la guerre, le Comité du Fonds Patriotique soit prié de voir s'il ne serait pas possible en amendant le statut créant ce fonds ou autrement de les faire participer à ce fonds dans une certaine mesure, lorsque il sera établi que c'est à cause de la guerre qu'ils sont sans emploi et sans travail et qu'ils méritent d'être secourus.

"Vu le grand nombre d'ouvriers sans travail, de pères de famille privés de leur emploi, et de personnes qui seront dans la misère pendant l'hiver, le Bureau des Commissaires soit prié de voter une somme de \$50,000. pour commencer et de la mettre à la disposition des diverses sociétés de St. Vincent de Paul et des différentes associations protestantes de charité, pour être distribuée aux pauvres et aux sans travail de la Cité de Montréal, et de voir, s'il ne serait pas possible, de donner de l'ouvrage aux sans travail, contribuables de la Cité de Montréal, en faisant exécuter pendant l'hiver prochain des travaux de canalisation ou autres.

À ce sujet, le Maire Suppléant fait certaines remarques approuvant ledit vœu.